

Ces compagnies pétrolières qui voulaient accroître leurs bénéfices au maximum en exportant du pétrole, surtout aux États-Unis, ont convaincu le gouvernement et ses prédécesseurs que nous avions une surabondance de pétrole. On leur a accordé des licences d'exportation à tel point que nous exportons la moitié de notre production journalière aux États-Unis. L'Office national de l'énergie s'est finalement livré à une analyse indépendante l'année dernière et en a conclu que nous manquerions de pétrole d'ici 1980. Étant donné que ces compagnies pétrolières multinationales détiennent 90 p. 100 du pétrole canadien, elles peuvent rançonner les consommateurs canadiens en disant qu'à moins d'obtenir le prix mondial pour le pétrole canadien, elles ne feront plus de prospection pour découvrir de nouveaux gisements et que les Canadiens manqueront de pétrole d'ici cinq ans. Voilà ce que donne l'absence de politique. Voilà pourquoi nous sommes maintenant dans cette fâcheuse situation.

Il y deux ans encore, le pétrole canadien se vendait à \$3.80 le baril. Il se vend maintenant à \$8 le baril et atteindra bientôt \$11. La facture de chauffage des maisons a augmenté en moyenne de \$60 l'année dernière et va encore augmenter cette année avec les nouvelles hausses de prix. Le gouvernement impose sur l'essence une taxe des plus régressives et injustes à tous les consommateurs d'essence pour augmenter son budget et pouvoir verser des paiements d'indemnités aux Canadiens de l'Est parce qu'ils ne peuvent obtenir notre propre pétrole. En permettant aux sociétés multinationales de contrôler notre industrie du pétrole, on nous a placés dans une situation où l'Est du Canada ne peut obtenir du pétrole canadien de l'Ouest. C'est pourquoi les Canadiens de l'Est doivent acheter du pétrole plus cher du Moyen-Orient. C'est tout à l'avantage des compagnies de pétrole qui, quand elles vendaient leur pétrole à \$3.80 le baril, réalisaient un bon profit sans se plaindre.

Nous sommes tombés dans le piège en laissant les compagnies prétendre que le prix du pétrole canadien de l'Ouest doit rejoindre celui du marché mondial. Si nous avions su prévoir et si nous avions eu un gouvernement soucieux de garder le contrôle de cette ressource vitale entre les mains des Canadiens, une société nationale des pétroles aurait été créée il y a bien des années. Quand nous nous sommes retrouvés en pleine crise, le gouvernement actuel s'est finalement rendu compte qu'il nous fallait une société nationale des pétroles pour reprendre le contrôle de cette ressource vitale et ne pas être rançonnés par les compagnies de pétrole multinationales. Encore une fois, ce n'était que parce que le gouvernement était minoritaire que nous avons pu l'orienter dans cette direction.

En tant que pays, nous avons lamentablement failli à la tâche parce que les politiques du gouvernement actuel et d'autres nous ont empêchés d'obtenir une part directe de la richesse de nos ressources naturelles. J'en ai parlé à maintes reprises et je ne ressasserai pas les statistiques. Toutefois, au cours des années, les compagnies de pétrole ont réalisé des profits incroyables. De plus, elles ont pu différer des impôts sur le revenu revenant au gouvernement fédéral par centaines de millions de dollars. Elles ont pu obtenir des déductions d'épuisement et d'exploration au point où, au lieu de 46 p. 100, bien des compagnies de pétrole paient en fin de compte des impôts sur le revenu de 11 à 17 p. 100. En obtenant toutes ces concessions, les compagnies de pétrole multinationales ont pu acheter cette ressource vitale et en contrôler l'offre et le prix.

A cause de cette crise des approvisionnements et des prix, le gouvernement a fini par se décider à fonder une

### *Péto-Canada*

société nationale des pétroles qui, si l'on regarde de près les dispositions du bill, dispose sur le papier de vastes pouvoirs. Elle peut se lancer dans la prospection, le raffinage, la distribution et la commercialisation des combustibles. Toutefois, à chaque fois que les libéraux présentent un bill, ils l'accompagnent de réserves, surtout s'il s'agit d'une proposition du Nouveau parti démocratique. Les libéraux ont traditionnellement l'habitude d'accepter les suggestions de mon parti, mais de n'en respecter que la forme et non le fond. A titre d'illustration, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) vient de faire une déclaration sur l'étendue de cette société nationale du pétrole, étendue extrêmement limitée en vérité.

La société nationale des pétroles doit, paraît-il, s'occuper de prospection. Quand procédera-t-on à cette prospection? La plupart des concessions appartiennent déjà à des multinationales pétrolières hostiles à cette société nationale des pétroles qui risquerait d'entraver leurs spéculations sur cette ressource vitale. Théoriquement, donc, cette société doit faire de la prospection, mais en réalité, toutes les meilleures concessions au sud du soixantième parallèle appartiennent déjà à des multinationales. La société nationale des pétroles n'a donc aucune chance dans ce secteur.

Passons maintenant aux régions des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon situées au nord du soixantième parallèle et qui appartiennent actuellement au gouvernement fédéral; là encore, les perspectives ouvertes à la société nationale des pétroles sont fort maigres. Je rappellerai aux députés qu'en 1960, le gouvernement a défini des règlements sur les concessions pétrolières au nord du soixantième parallèle. Ces règlements étaient tellement avantageux qu'en six semaines, les sociétés pétrolières achetèrent des permis valables 12 ans qui leur permettaient de prospecter 60 millions d'acres ou 93,600 milles carrés de territoires susceptibles de renfermer des gisements de pétrole dans les Territoires du Nord-Ouest. Toutes les régions les plus susceptibles de renfermer du pétrole dans le Nord sont actuellement sous le contrôle de multinationales.

En outre, ce qui montre bien à quel point on brade le pétrole, le gouvernement n'a pas demandé à ces sociétés de lui verser un loyer pour ces concessions. Elles devaient uniquement s'engager à consacrer cinq cents par acre à la prospection au cours de la première année. Au bout de trois ans, la dépense devait s'élever au maximum à \$2.65 par acre. Les sociétés qui ont trouvé du pétrole ou du gaz au nord du soixantième parallèle ont obtenu des baux de 21 ans, pour la moitié du territoire sur lequel portaient leurs permis. Cela revient à dire qu'elles peuvent s'assurer les trois quarts du pétrole que renferme le sous-sol des concessions.

● (1610)

Le gouvernement avait fixé la redevance à percevoir des sociétés pétrolières à un taux incroyablement bas de 5 p. 100 pour les trois ou cinq premières années et devant être porté au plus à 10 p. 100. En vertu de cet arrangement, les sociétés pétrolières étrangères ont réalisé des bénéfices immenses. Par comparaison, je dois dire que l'Alaska, dont les conditions climatiques et géographiques sont à peu près semblables, impose non pas une redevance de 5 ou 10 p. 100, mais de 20 p. 100 et oblige en outre les sociétés à payer des impôts sous d'autres formes, notamment la taxe de fin d'activité. En Alaska encore, les baux sont vendus aux enchères, au plus offrant, tandis qu'au Canada ils sont